Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot

27 AOÛT 2014
Volume 28 # 08
ISSN 1203-0808

MILOT EN JOURNAL

"S'entraider pour Prospérer"
"Édition spéciale"

Municipalité Saint-Ludger-de-Milot
À VENDRE

2 classeurs 100 $

1 fax	75 $
1 imprimante à rouleau	20 $
1 porte accordéon 36" x 43"	30 $
2 portes accordéons 8’ x 8’	50 $
1 Chauffe eau 40 gallons	50 $
1 repose pied en angle pour bureau	5 $

Si intéressé, vous pouvez vous présenter à la Municipalité, mardi 2 septembre 2014 de 13 h à 15 h.

Premier arrivé, premier servi.

La Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot !

AVIS PUBLIC

Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot
Réfection rue Pedneault et
avenue Levesque (en partie)

La municipalité de Saint-Ludger-de-Milot, propriétaire, **demande des soumissions** pour la réalisation des travaux de **réfection des infrastructures et d'ajout d'une conduite pluviale** sur une partie de l'avenue Lévesque et sur la rue Pedneault avec remplacement de la conduite unitaire existante et de la conduite d'eau potable sur une distance d'environ 670 mètres.

Les documents contractuels pourront être obtenus via le site Internet **SÉAO** (www.seao.ca) à compter du **mercredi 27 août 2014**. Des frais d'acquisition des documents d'appel d'offres seront exigés selon la grille de tarification du SÉAO.

Les travaux doivent être exécutés à l'intérieur d'un délai d'exécution de 20 semaines consécutives et devront se terminer avant le 17 juillet 2015.

Les soumissions devront être accompagnées, soit d'un cautionnement de soumission ou d'un chèque visé établi à 10 % du montant des travaux (taxes incluses), valide pour une période de 90 jours à partir de la date d'ouverture des soumissions, fait à l'ordre de la municipalité de Saint-Ludger-de-Milot.

Les soumissions seront **reçues avant le lundi 15 septembre 2014 à 11 h**, heure locale en vigueur, au bureau de :

Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot
739, rue Gaudreault
Saint-Ludger-de-Milot (Québec) G0W 2B0
À l'attention de Mme Rita Ouellet, dir. gén.

L'ouverture des soumissions se fera **le même jour à 11 h**.

Seules seront considérées, les soumissions préparées par les entreprises ayant demandé les plans, devis et documents d'appel d'offres, accompagnées des documents exigés et qui détiennent une licence d'entrepreneurs appropriée, délivrée par la Régie du bâtiment du Québec ou de tout organisme analogue d'une province ou d'un territoire visé par un accord de libération des marchés publics conclu avec le Québec.

Les entrepreneurs soumissionnaires sont responsables du choix des sous-traitants, tant pour leur solvabilité que pour le contenu de leur soumission, et doivent les informer des conditions qu'ils entendent leur imposer et s'assurer qu'ils détiennent les permis et licences requis.

La municipalité de Saint-Ludger-de-Milot ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et elle décline toute responsabilité à l'égard de l'un ou l'autre des soumissionnaires en cas de rejet de toutes les soumissions. Le contrat est adjugé sur décision du conseil de la Municipalité, à sa seule discrétion, et la Municipalité ne peut être liée d'aucune autre façon que par une résolution de son conseil.

Rita Ouellet

Rita Ouellet, dir. gén.
Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot

Août 2014						
Dimanche	**Lundi**	**Mardi**	**Mercredi**	**Jeudi**	**Vendredi**	**Samedi**
		26	27	28	29	30 Écocentre Messe 16 h
31						

Septembre 2014						
Dimanche	**Lundi**	**Mardi**	**Mercredi**	**Jeudi**	**Vendredi**	**Samedi**
	1 Bureaux fermés 	2	3	4	5	6 Écocentre Messe 16 h
7 Écocentre	 8 Séance du conseil 	9	10	11	12	13 Écocentre Messe 16 h
14 Écocentre	15 	16 Médecin	17	18	19	20 Écocentre Messe 16 h

Écocentre : Ouvert tous les samedis et les dimanches de 8 h à 16 h